



Édito : Le bout du tunnel, la belle éclaircie, sont tout proches ...

Après plusieurs mois de travaux titanesques, enfin, la rénovation du cœur du bourg arrive à son terme !

Il en aura fallu des heures de réunion pour coordonner tous les corps de métier, des journées de travail pour ces ouvriers sous la canicule comme sous les froidures de l'hiver, des tonnes de cailloux et remblais de tout ordre, des kilomètres de barrières diverses et variées ; du vacarme et de la poussière, avant que ne reviennent calme et propreté dans le village.

A l'heure des dernières touches et des finitions, je veux saluer ici la coopération et la compréhension des livinhacois, et plus particulièrement des riverains et des commerçants qui ont subi désagréments et gêne durant ces longs mois. Merci pour votre patience.

Le ravalement de la salle des fêtes terminé, il ne restera plus que les plantations à réaliser afin de rendre enfin cet espace au public.

Une dernière tranche de travaux est prévue en 2020 : il s'agira de la nécessaire réalisation de deux aires aménagées de 45 places de parking près de la salle des fêtes ce qui permettra d'étoffer le nombre de places de stationnement dans le centre du bourg.

Le Conseil Municipal voulait une place centrale unifiée, conviviale, arborée, pensée pour que l'humain y soit au cœur, quitte à pousser un peu les véhicules... Nous espérons que ce but est atteint !

L'heure est venue aujourd'hui de préparer l'inauguration du tout nouveau centre du village. Aussi, je donne rendez-vous à toute la population le samedi 25 janvier 2020 pour une journée festive (voir plus de détails page Mairie.com).

Le Maire, Roland JOFFRE

Évènement : Les fêtes au bord de l'eau

Cet été notre rivière a été mise à l'honneur ! Par deux fois ses rives ombragées ont été le cadre enchanteur d'évènements festifs réussis ! Boucle d'Art en juin organisé par l'association Olt'His, et la fête du village portée par le comité d'animation.

Le public était là, visiblement heureux de se retrouver sous l'ombre bienveillante des grands arbres ! Nul doute, que les organisateurs ont remarqué le plaisir réel, voir le bien-être manifesté par les badauds et, qui sait, peut être cela aura t'il donné des idées à d'autres...



Brin d'histoire :

Anciens noms des Rues et Quartiers

(Extraits du compoix de 1611)

Le Barry bas : Il se situait en lieu et place des deux ponts, c'était le port de Livinhac. Un bac existait à cet endroit depuis au moins le Moyen Âge. Le droit de péage a été tenu par divers seigneurs. Il a disparu certainement après la construction du pont.

Le Barry de Bravo : Ce quartier devait être situé autour de la maison Destruel (au faubourg). L'origine de « braye » nous indique la présence de boue. Une fontaine coulait alors, nous pouvons encore voir son emplacement : contre le mur mitoyen de la maison de Mme Couly. Cette même maison comporte une curiosité : son entrée principale était coté du faubourg lors de sa construction, mais après l'arrivée du pont et de la départementale les propriétaires tournèrent le dos au faubourg.

Le Barry de Cauffet : L'origine de ce nom nous est inconnu (un homme important ?). Il se situait au dessus du Barry de Braye tout en se dirigeant vers l'église. Peut-être le vieux quartier impasse Pradel ?

En 1611 on comptait environ, pour ces trois faubourgs, 35 maisons à 1 étage, 22 maisons à 2 étages.

La rue droite : Maintenant le « Coustalou »

La Gardelle : Lieu de surveillance. Présence d'un guet en haut de la rue du Coustalou ?

La rue du Coustalou : La rue qui va du haut de la rue droite vers le parking Camille Landès (devant l'entrée de la salle des fêtes).

Le « Courrédou » : Etroite ruelle qui se trouvait entre deux rangées très serrées de maisons.

Larnaudie : Le presbytère (étymologie : l'arnaud).

Labachilaria : Quartier qui rejoint le Couderc.

Le Couderc : Terrain communal. Ce quartier existe toujours.

Rue haute de la font : De la fontaine vers la place actuelle.

Rue basse de la font : De l'angle de la rue de la République vers le presbytère.

La fontaine : Elle se situe en face du presbytère et fut remplacée par une adduction d'eau potable.

La cardonievra : Le quartier qui va du haut de la rue de la République en empruntant le passage qui va au gîte et qui ressort rue Panassé. Certainement où l'on trouvait des tisserands qui cardaient le chanvre, plante herbacée très cultivée dans notre plaine. Les champs de chanvre s'appelaient « lo canabal »

Rue Del Mas : Rue du Couvent, s'agit-il d'un nom donné à l'origine pour indiquer un mas ou d'un nom de famille ? Une ferme existait en face du Couvent appartenant à Mr Blazy - actuel parking.

Rue du Truel : Place de l'égalité vers le cimetière. Truel signifie pressoir.

Lo Cruquet : Lieu dit (le haut du village autrefois).

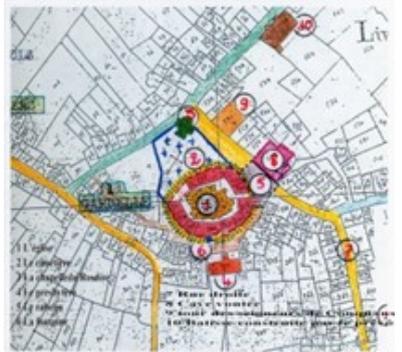
Place Haute / Place Basse : Dans certains écrits nous trouvons mentionnées deux places bien distinctes.

La Grand'rue : Actuelle rue de la République.

Lo balet : Balcon qui reliait deux maisons de part et d'autre d'une rue.

L'ensolhéliade : Balcon en bois situé sous l'avant toit qui servait à faire sécher et conserver certaines denrées alimentaires, noix, châtaignes, pommes etc...

En décembre 1968 le conseil municipal a changé la dénomination des rues de Livinhac. C'est ainsi que l'on a oublié les anciennes nominations qui avaient une raison d'être.



Info des Com

Commission cadre de vie et environnement:

Après les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires

Vous aurez tous pu constater la présence de chenilles processionnaires dans le département de l'Aveyron ainsi que sur notre commune. La chenille processionnaire est un insecte ravageur défoliateur des essences du pin et autres résineux. Ce nuisible est connu pour la capacité qu'ont ses larves à libérer des poils urticants microscopiques en forme de harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

Les effets sur la santé sont liés à une exposition aux poils urticants et allergisants. Chaque chenille possède de minuscules poils microscopiques qui sont emportés par le vent. Des réactions allergiques, des démangeaisons très vives, conjonctivite, toux irritative et parfois des troubles graves peuvent survenir lorsque les poils entrent en contact avec la peau ou les muqueuses. Il est nécessaire de contacter au plus vite un médecin en cas de troubles graves.

Des méthodes de luttés efficaces existent contre la chenille processionnaire du pin et du chêne. Ces traitements sont le plus souvent respectueux de l'environnement :

Échenillage : couper les nids et brûler les cocons

Piégeage : écopiège et piège à phéromone

Traitement biologique : Bacillus thuringiensis

Favoriser le développement des prédateurs naturels pour lutter contre la prolifération de la Processionnaire du pin :



Contexte réglementaire de la lutte contre les chenilles processionnaires

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal. Ce qui n'est pas le cas sur la commune de Livinhac-le-Haut.

La mésange, le coucou, la huppe fasciée se nourrissent entre autres de chenilles processionnaires; de même, certaines espèces de chauves-souris chassent les papillons de la processionnaire.



Insensibles aux poils urticants, les mésanges sont des prédateurs naturels de la processionnaire du pin.

En période de nidification, un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour.

En hiver, une mésange prospecte 1 100 arbres par jour, passe entre 75 et 95% du temps à chercher à manger et doit trouver 5 mg de matière sèche, soit 24 insectes de taille moyenne toutes les minutes pour survivre.

Aussi il est judicieux d'implanter des nicher à mésange près des arbres susceptibles d'être touchés par les chenilles processionnaires.

Le nicher doit être installé entre 2,5 à 3,5 mètres de haut sur le tronc, l'ouverture de 32 mm doit être exposée au sud-est à l'abri des vents dominants.

Afin de lutter contre la prolifération d'espèces invasives telles que la pyrale du buis et la processionnaire du pin qui menacent les paysages aveyronnais et nuisent à l'attractivité du territoire, le Conseil Départemental de l'Aveyron a engagé une action visant à favoriser les prédateurs naturels de ces insectes.

Il a fourni gratuitement à chaque commune aveyronnaise des nicher à mésanges bleues et charbonnières ainsi que des abris à chauves-souris. En contrepartie, la commune s'engage à installer et assurer l'entretien de ces abris et à tenir informé le département de l'évolution de ces dispositifs.

Sur notre commune, 6 nicher ont été installés : 1 sur l'aire de pique-nique au bord du Lot, 1 sous la pile de l'ancien pont, 1 sur la façade sud de la mairie et 3 tout autour de la maison de retraite.

Commission Travaux :

En plus des travaux sur le centre du village, la fin de l'été et durant l'automne, vous avez pu croiser plusieurs entreprises dans les rues du village en train de poser des câbles ou de réaliser des tranchées.

Tout d'abord du Rocher du Vial à la sortie de Laroque-Bouillac, le Conseil Départemental avait programmé de refaire la couche de roulement durant l'été 2019, comme ENEDIS avait un projet d'enfouissement de ligne Haute Tension sur ce secteur, le département a dû repousser la date de 3 mois. L'Entreprise Chavinier mandaté par ENEDIS a procédé à l'enfouissement de la ligne HTA et posé deux transformateurs, suite à cela, l'Entreprise GREGORY a réalisé la couche de roulement en enrobé à chaud. Les travaux sont maintenant terminés et nous espérons moins de gêne pour les riverains de Laroque.

Dans les rues du village c'est l'entreprise AXIANS, mandaté par ALLIANCE THD qui est intervenu pour l'installation de la fibre optique sur l'ensemble de la commune. Conformément à un plan national porté par le Conseil Départemental et la Communauté des Communes pour le développement du haut débit sur tout le territoire. Le raccordement des particuliers ne sera pas obligatoire, c'est chaque raccordable qui choisira son opérateur et c'est celui-ci qui s'occupera du raccordement.

Info DECAZEVILLE Communauté :

Graines humanité

Depuis janvier, elles ont poussé dans notre commune sans attendre le printemps ! Elles, ce sont les « graines d'humanité ». Vous les avez peut-être vues fleurir sous forme de cadres photographiques à la médiathèque, dans une vitrine de commerçant, au centre de loisirs, ou bien encore à la maison de retraite l'Oasis.

Intitulé « **Graines d'humanité, cultivons la non-violence** », ce projet est porté par la commission d'action sociale de Decazeville communauté, le Centre social et la CAF. Des associations comme l'Ifman, qui forme à la communication non violente, ainsi que des citoyens se sont aussi engagés dans son élaboration. Décliné en de multiples actions sociales et éducatives, ce projet porte sur une notion fondamentale : le « vivre ensemble ». Avec comme objectif de semer sur le territoire les valeurs de bienveillance, de respect et de tolérance. Cette action culturelle et sociale veut rappeler aux habitants que « Vivre ensemble, c'est le bonheur et la bonne humeur ».

Ainsi, les 38 photos réalisées par Sébastien Murat sont accompagnées de petites phrases, telles des maximes, élaborées par les élèves des écoles de la Communauté de communes. En voici quelques exemples :

« Un mot gentil peut réchauffer trois mois d'hiver »,

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »

ou bien « Être bienveillant, c'est aider et protéger les autres ».

Les clichés ont été pris dans des lieux devant lesquels nous passons tous les jours, des lieux qui ne demandent qu'à revivre à notre regard et qui expriment potentiellement un pouvoir de résilience.

Pendant un an, ils ont tourné dans les différents villages ; chaque mois 3 nouveaux panneaux ont été exposés dans notre commune pour que chacun puisse les découvrir. Pas de lieu fixe, ils ont été disséminés au gré des saisons et des opportunités.

Aujourd'hui, ces clichés édités au format « carte postale » sont en vente à l'office de tourisme.

Info Sydom

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM Aveyron) possède la compétence « Traitement et Valorisation des déchets ménagers et assimilés » des 282 communes composant son territoire, soit 269 252 habitants. La collecte est réalisée par ses 18 Communautés de Communes adhérentes.

Dans ce cadre en 2019, le SYDOM Aveyron, et ses collectivités adhérentes, ont souhaité réaliser une campagne de **caractérisation** des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) du territoire.

La caractérisation consiste à analyser le contenu d'un échantillon de poubelles « noires » suivant une procédure stricte.

Le schéma ci-dessous reprend les résultats de l'étude :



La lecture de ce schéma montre que trop de choses n'ont rien à faire dans nos poubelles noires !!!

La production de déchets ultimes (sac noir) est de **231,7 kg** par an par habitants. Dans lesquels on y trouve :

- 12,8 kg (5,5 %) de gaspillage alimentaire : produits non transformés !!! (3 456 tonnes)
- 84,3 kg (36,4 %) de déchets organiques (restes de repas, épluchures ...) : déchets re-valorisables par compostage (22 684 tonnes)
- 50,4 kg (21,7 %) de produits recyclables (emballages plastiques, papier, ...) : à intégrer dans les sacs jaunes. (13 562 tonnes, dont 4 392 t de papier)
- 10,1 kg (4,3 %) autres collectes spécifiques en déchetterie (bois, piles, textiles ...), (2 710 tonnes)
- 17,4 kg (7,5%) emballages pouvant faire l'objet de l'extension de consigne de tri. (4 681 tonnes)
- 56,8 kg (24,5%) déchets résiduels réellement destinés au sac noir. (15 290 tonnes)

Avec un peu d'attention il est possible de réduire la quantité de nos OMR.

Cela aura un impact direct sur le traitement des déchets et donc sur votre facture !!!!

Jeux et règles de civisme :

Le conseil municipal a récemment décidé de compléter l'équipement de la commune en aires de jeux. Cette fois, c'est aux plus jeunes enfants que ces jeux sont destinés.

Dans la cour de l'école maternelle, la vieille maisonnette devenue vétuste a été enlevée et les employés municipaux ont installé une cabane de jeux moderne et fonctionnelle. Une zone de tapis de réception aux normes a été installée tout autour et le gazon ensemencé. Depuis juin dernier, cette nouvelle installation toute pimpante fait le bonheur des petits !

Mais, me direz-vous, ces jeux ne sont accessibles que sur le temps scolaire... Oui, exclusivement réservés aux enfants de l'école maternelle, sur le temps scolaire et périscolaire ; en dehors, la cour de l'école est par ailleurs fermée et interdite au public !

C'est pourquoi, et afin que l'offre de loisirs soit complète, à proximité du terrain de sports, une deuxième aire de jeux a été installée, celle-ci librement accessible, mais toujours réservée aux plus jeunes... Dans ce large espace dédié au sport, les plus grands peuvent jouer sur le terrain multisports et de tennis, sur le terrain à bosses, ou le stade annexe ; il fallait bien un lieu réservé aux enfants les plus jeunes ! Voilà qui est fait !

Reste maintenant que les uns et les autres fassent preuve de civisme afin de ne pas détériorer ces nouveaux jeux !

Alors qu'on se le dise et qu'on le fasse savoir à tous : ces installations ne supporteront pas le poids d'enfants (ou d'adultes) au-delà de 6 ans !!! Et c'est bien à tout un chacun de le dire et le répéter à ceux qui oseraient enfreindre cette règle commune !

Le saviez-vous ? : 10 062,47 €uros

C'est la participation financière de notre commune aux transports scolaires pour l'année 2018/2019. Et pour comprendre d'où vient ce chiffre il faut en donner quelques autres...

788,59 € : tel est le coût réel du transport par élève pour une année.

- **43%** de cette somme est financée par la Communauté de Communes qui, depuis la dernière rentrée, est gestionnaire du transport scolaire,
- **28%** est pris en charge par la Région,
- **22%** par chaque commune pour les élèves de son territoire.

Cela représente **173,49 €** par élève.

Pour Livinhac **58** collégiens et lycéens sont concernés.

Et voilà donc notre chiffre du départ :

$$58 \times 173,49 = 10\,062,47 \text{ €}$$

7% seulement reste donc à la charge de la famille de l'élève soit 50€

Il est normal que dans un territoire rural comme le nôtre les collectivités financent les transports scolaires. Mais il est également important que chacun en ait conscience et en soit informé.

Répertoire Électoral Unique **Entrée en vigueur le 1er janvier 2019**

Le Répertoire Électoral Unique (REU) est entré en vigueur le **1er janvier 2019**, pour une première utilisation programmée lors des **élections européennes** de mai 2019.

Créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il **réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales**, dans le but de **simplifier les démarches** citoyennes d'inscriptions sur les listes

électorales, d'**alléger la charge de travail** dévolue aux communes et de **fiabiliser les listes électorales**.

Qu'est-ce que le REU et quelles informations contient-il ?

Le Répertoire Électoral Unique **recense en temps réel** l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin. Il remédie ainsi aux imperfections des listes électorales d'avant.

Le répertoire **réunit toutes les données figurant sur les listes électorales** et décrit la situation électorale.

Il **regroupe aussi les jeunes recensés** dans le cadre des journées Défense et Citoyenneté, âgés de 17 ans et 9 mois, qui seront inscrits d'office le lendemain de leur majorité, les **personnes radiées** des listes électorales, ainsi que les **personnes privées** du droit de vote par l'autorité judiciaire.

Changement pour les électeurs :

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, il **est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin**.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur [demarches.interieur.gouv.fr](https://www.demarches.interieur.gouv.fr). Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune,
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant,
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune,
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Déploiement du téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE) :

Le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible à l'adresse :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise>

A VOUS !! : Souvenirs de la belle époque...

C'est avec beaucoup de gentillesse que monsieur et madame Austruy nous ont ouvert la porte de leur maison pour nous conter leur histoire de vie.

M Austruy est né le 19 octobre 1928 à Laroque Bouillac, son épouse est née à Galgan. Ils se sont mariés en 1958, ont deux enfants et quatre petits-enfants.

Ce couple a tenu le café de Laroque Bouillac pendant de nombreuses années tout en travaillant pour monsieur au laminoir de l'usine vieille montagne et pour madame à la minoterie Massip à Bouillac.

Leur café a traversé le temps et les époques ; en effet il existe depuis 1905 et appartenait à sa grand-mère. En 1933, il fut loué puis M. Austruy le reprit en 1950, aidé de sa grand-mère. C'est pour les élections législatives de 1951 que le café fut inauguré. Monsieur Austruy aime raconter qu'en 1951 M. Ramadier fût élu député de l'Aveyron et c'est cette même année que le café de Laroque fût inauguré

Le café de Laroque (qui à l'époque comptait 105 habitants) a occasionné de belles rencontres. La construction de la centrale thermique de Penchot a employé presque 600 salariés, certains venaient se détendre au café le samedi ou le dimanche. La fête de l'eau en 1953, les jeunes se réunissaient pour boire un coup et jouer



aux cartes. Les joutes à Penchot attiraient également beaucoup de spectateurs. C'est bien pendant ces fêtes de village que se faisait et se vivait le lien social au café de M et Mme Austruy.

L'élargissement de la route ainsi que la construction du mur actuel de 1965 à 1968 marquèrent également leur esprit.

Pendant, le couple a dû faire face à des inondations dont celle du 03 décembre 2003, plus de 2m40 d'eau dans leur habitation. Il a fallu déblayer, nettoyer retirer les meubles. Même s'il se plaisait à cultiver son jardin ; à bêcher sa vigne, il a fallu prendre la décision de vendre. C'est ainsi que le couple est venu s'installer à Livinhac le haut.

Mme Austruy nous montra les belles photos en noir et blanc de l'époque, quant à monsieur il écrit ses mémoires, un recueil de souvenirs intitulé « Souvenirs de la belle époque ».

Prenons le temps d'écouter nos anciens, ils ont tant à partager.

C'est après ce moment de partage et de convivialité que nous quittèrent ce couple si sympathique.

L' USPL fait son 31

LIVINHAC-LE-HAUT

Soirée animée par **TRIO NO SOUCY**

Dès 19 heures
salle des fêtes

UNION SPORTIVE PENCHOT LIVINHAC - FIRMI

Venez fêter votre

RÉVEILLON

2019-2020

MENU - 52 €

- Trésor du Périgord
- Timbale de l'Atlantique
- Carré de porclet accompagné de fèves de légumes et pommes de terre grenailles
- Plateau de la bergère
- Création du Maître pâtisier
- Douceur du Maître chocolatier - Café

Vins** : Cabillaud + Bouillabaisse de CARDENAC + Blanc doux - blanc sec - rouge
Champagne**

Reservations : **06 03 30 06 29** Après 14 heures

Places limitées

Dialogassos

Agenda des manifestations :

- 31 décembre : USPL → Réveillon St Sylvestre
- 10 janvier : Olt'His → Vernissage de l'exposition photos
- 12 janvier : Mairie → Vœux du Maire et son conseil
- 25 janvier : Mairie et Associations → Inauguration du centre bourg
- 31 janvier : APE → Concours de belote
- 02 février : Toujours Jeunes → Quine
- 09 février : APE → Quine
- 14 février : Olt'His → Exposition Danielle Mayran
- 22 février : La chasse → Quine
- 08 mars : Trait d'Union → Quine
- 29 mars : APE → Bal

Gym Club de la Vallée du Lot : du fun et du sport !

Chaque saison sportive apporte son lot de changements.

En 2018, un cours de gym douce à destination des séniors a été créé. Animé par Frankie Webb, il a rencontré son public et a donc été maintenu pour 2019-2020. Il se tient le jeudi de 11h à 12h à la salle des fêtes. Plusieurs niveaux sont proposés dans les exercices, ce qui permet à chacun de faire à sa mesure et en douceur, tout en restant à l'écoute de son corps.

Pour la saison 2019-2020, il y a eu 2 autres changements notables.

Tout d'abord, nous avons dû trouver un remplaçant pour le professeur démissionnaire qui assurait le cours de cardio depuis plusieurs années. Ce cours est à présent assuré par Frankie qui a accepté de relever le challenge et de sortir de sa zone de confort. Bilan : mission accomplie puisqu'on transpire tout en s'amusant. Ce cours mélange le step, l'aérobic et le circuit training... (RDV fun au gymnase le lundi de 19h15 à 20h15).

Deuxième changement important, un cours de « Power Yoga » inspiré du Baptiste Yoga a été rajouté à notre agenda. Ce cours vif et énergique s'adresse à un public sportif et mixte (oui, oui – il y a des hommes !) : détente, équilibre et musculation, souplesse du corps. Et l'essayer, c'est l'adopter ! (RDV zen le samedi matin au gymnase de 9h30 à 10h30).

Le cours de gym douce, stretching et de renforcement musculaire à la salle des fêtes le jeudi à 20h n'a pas bougé.

Et Gérard, dit Maître Arjuna est toujours en charge du cours de Yoga Intégral du jeudi soir à 19h30 à la salle du 1^{er} étage de la mairie. Cette autre technique de yoga davantage basée sur la respiration, la méditation et la relaxation s'adresse à tous les publics.

Voilà pour le sport.

Pour la bonne humeur, le club a fêté Noël autour d'un apéritif et a organisé au printemps une sortie aux Bains du Rouget avec une vingtaine de participantes qui, une fois bien ramollies, furent ravies de partager un bon repas au restaurant.

Association Olt'His :

Fidèle à ses objectifs, l'association a à cœur de proposer une programmation variée mêlant culture et patrimoine. Ainsi, en 2019, Olt'his ce fut ...

- Des expositions d'artistes de talent couvrant une large palette de domaines artistiques : la mosaïque avec Florence Olmi, la peinture avec Bernard Andrieu et Chantal Laborie, le travail du papier avec Mathilde Poulanges, les carnets de voyages avec Sonia Privat, les photographies avec Jean-Louis Mouysset.
- Une exposition patrimoniale sur la collection remarquable de balances de M.Bessière
- Deux causeries : l'une autour du Népal et des voyages de Sonia Privat, l'autre sur l'« humour aveyronnais » par Yves Garric.
- Du théâtre avec « Les tigres de Cantagasse » d'Yves Garric.
- Des concerts : le virtuose violoniste Frédéric Camacho, le trio Lutzia Sonorum et du jazz dans le parc de la Magnanerie qui fut une belle réussite malgré la froidure de la soirée.
- Des spectacles gratuits pour le jeune public à la médiathèque : « Alice » et « Emois...et toi ? ». (photo).
- Des ateliers : ponctuels comme l'initiation à la mosaïque avec Florence Olmi, mais aussi réguliers avec l'atelier d'écriture chaque vendredi après-midi animé par Annick et le tout nouvel atelier de loisirs créatifs « les petits papiers » animé par Elisabeth un jeudi sur deux.

On pourrait également citer Boucle d'art, biennale artistique installée cette année sur les rives du Lot pour une belle journée bucolique, la participation au « Printemps des poètes » autour de deux poétesses aveyronnaises Anne-Marie Bernad et Magali Gineau-Fabre, ou encore le concours de nouvelles ...

Bref, vous l'aurez compris : 2019 a été riche ! Et ce n'est pas fini puisque plusieurs animations sont programmées pour terminer l'année en beauté. Tout d'abord, **jusqu'au 6 décembre** l'exposition des œuvres de l'artiste Magali Vermeersch qui a animé également un atelier autour du papier le **samedi 23 novembre**.

Et pour préparer Noël les enfants sont invités à un après-midi festif le **mercredi 11 décembre** autour d'un goûter et d'ateliers créatifs .

Nous vous donnons rendez-vous début 2020 pour découvrir notre nouvelle programmation !

Pour vous inscrire aux animations, ateliers ou bien pour tout renseignement, merci de prendre contact avec Stéphanie à l'espace culturel au **05 65 43 47 12**



L'année s'est clôturée fin juin pour l'AG autour d'un repas partagé convivial à la salle des associations.

Le Club en chiffres :

Près de 110 adhérents de 12 à 78 ans en 2019-2020 (contre 83 en 2018-2019)

5 cours de gym et yoga hebdomadaires

Cotisation unique annuelle de 70€ permettant de participer à tous les cours.

Nous remercions vivement la municipalité de Livinhac-le-Haut qui, par la mise à disposition des salles, permet à l'association de pratiquer des tarifs abordables pour une offre de sport proposée très complète.

Pour plus d'infos sur les cours - inscription possible même en cours d'année - vous pouvez nous contacter par mail : gymclubvalleedulot@yahoo.fr ou par téléphone au 06 17 33 75 15.

Les filles du bureau

Comité de rédaction :

Sandra Andrieu, Guy Cournède, Florence Friche, Mireille Mas, Laurence Wenzek,
Contact : Christian Roche - tél. : 05 65 63 64 54

La fête de la place , pour l'inauguration du centre

Le cœur de notre village a subi une véritable mutation, de quoi entrer de plain-pied dans le vingt unième siècle !

Sur la feuille de route confiée à l'équipe des architectes paysagers, le Conseil Municipal avait posé les bases du projet : des réseaux d'eau et d'assainissement performants et fiables, une place rendue aux piétons, unifiée, arborée et conviviale, tout en maintenant des places de parking à proximité...

Contrat rempli ! Même s'il reste à chacun d'entre nous à s'adapter à la nouvelle configuration, le temps est venu de fêter le centre bourg rénové.

L'inauguration aura lieu le **samedi 25 janvier 2020**. Nous avons prévu cette journée comme un jour de fête, « **la fête de la place** » qui réunira toutes les forces vives du village. C'est pourquoi les associations locales comme l'école ont été invitées à participer à l'organisation de l'évènement. Et nous espérons bien sûr la présence la plus large possible des Livinhacois !

Voici le programme de cette journée :

à partir de 10h30, inauguration officielle : les habitants de la commune et les invités officiels seront accueillis sur la place ; après une rapide déambulation sur le site, il sera procédé aux discours inauguraux. Nous dévoilerons alors l'œuvre d'art qui sera installée au cœur du village.

le midi, un apéritif dinatoire sera servi à tous dans la salle des fêtes ; l'animation musicale sera assurée par le groupe jazz manouche « Very ManLouch »

à partir de 15h30, rendez-vous en famille sur le parking face au couvent pour **un évènement récréatif** proposé à tous avec Valérian du « Cirque de La Découverte ». Monté sur ses échasses, il nous proposera une déambulation dans les rues, ponctuée de surprises et nous conduira à la salle des fêtes pour son spectacle de magie (entrée gratuite).

Pour clôturer cette journée sur une note conviviale, les associations et la Mairie s'associent pour vous proposer **une soirée** ouverte à tous à la salle des fêtes.

A partir de 19h, apéritif en musique (entrée libre) puis **repas**.

Aligot/saucisse	Tarifs :
Tarte	10€ / adulte
Café et vin compris	Gratuit pour les moins de 12 ans

Si vous souhaitez participer à ce repas, merci de vous inscrire en complétant le bulletin ci-joint et de le rapporter à la Mairie avant le 15 janvier 2020. Le règlement se fera sur place.

Dans le cadre de cette inauguration, l'association Olt'his organise une exposition photos intitulée « Livinhac, d'hier à aujourd'hui ». Quelques unes de ces photos seront exposées dans les rues, « in situ ». Le vernissage se déroulera **Vendredi 10 janvier à 18h**. En quelque sorte, ce temps constituera l'ouverture des festivités.



Bulletin d'inscription au repas organisé dans le cadre de « La fête de la place » samedi 25 janvier 2020

Nom : _____

Nombre de repas adulte à 10€ :

Nombre de repas enfant gratuit :

Pour tout renseignement : 06 43 73 27 53 ou 06 70 74 79 12

A remettre à la Mairie avant le 15 janvier 2020